



EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ARRÊTÉ DE PERMISSION N° 2025-301 bis
PROLONGEANT L' ARRÊTÉ N°2025-301 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
ANGLE RUES ATHIME RUE/ SURESNES et PARKING SIMONE VEIL**

Le Maire de la Ville de Garches,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2, 3 et L 2213-1, 9 et 29 et L.1111-1 à L.1111-6,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques,

VU le Code la Voirie Routière et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12,

VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté municipal du 2 août 1991 modifié relatif à la réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire de la Commune,

VU la demande, en date du 6 octobre 2025 de **l'entreprise EUROVIA** – 48 avenue Gabriel Péri – 78360 MONTESSON,

VU les documents et pièces joints au dossier de la demande,

CONSIDÉRANT que l'intervention nécessite de modifier la circulation et/ou le stationnement à **l'angle des rues Athime Rué/ Suresnes et Parking Simone Veil** à Garches,

VU la nécessité de mettre en place une restriction de la circulation et du stationnement dans cette voie,

ARRETE :

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2025-301 en date du 18 septembre 2025 est modifié comme suit :

Article 1^{er} :

- **Fin de chantier : Vendredi 17 octobre 2025** - au lieu du vendredi 10 octobre 2025.
- **Horaires de chantier : 8h00 à 17h00 seulement les jours ouvrés**

Les autres articles de l'arrêté précité restent inchangés.

Fait à Garches, le 6 octobre 2025

Jeanne BÉCART
Maire de Garches
Vice-Présidente du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine

ND/2025-301 bis